

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE
CORTE

CANTON DE
FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 Jun 2022

.....

Nombre de conseillers

En exercice 10
Présents..... 07
Ayant donné pouvoir..... 02
Votants..... 09
Absents.....01

Date de Convocation 17/06/2022

Objet :

**Etudes de Zonage, Diagnostic
et Schéma Directeur
d'assainissement
recherche de financement**

L'an deux mil-vingt-deux le vingt-quatre du mois de juin à dix-sept heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur **GUIDICI Jean-Noël**

Présents : M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice, Mme MANENTI Eliane , Mme ROCHE Monique , M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentés : M DOMINICI Richard par M CHIARI Patrice, M MANFREDI Napoléon par Mme MANENTI Eliane

Absent : M FRANCESCHI J-Baptiste

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Eliane MANENTI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'amélioration de l'assainissement communal, il convient de réaliser les études de diagnostic du système d'assainissement. Ce diagnostic sera complété par un schéma directeur d'assainissement, véritable outil de programmation et de planification nécessaire à la commune afin d'envisager le développement de son territoire.

En outre la commune doit obligatoirement mettre en cohérence son zonage d'assainissement datant de de 2005 avec la carte communale de 2011 intégrant la procédure de révision en cours ; la réalisation de ces études a été estimée à la somme de **26 750.00€ HT soit 32 100.00€ TTC** pouvant être financé de la manière suivante

Agence de l'eau et Collectivité de Corse	24 075.00€ (90% du HT)
Part contributive de la commune y compris la TVA	8 025.00€

Il demande au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de cette étude.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve dans toute sa teneur l'exposé du Maire
- approuve le projet de plan de financement qui lui est soumis
- sollicite de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse et de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau l'inscription au prochain programme d'investissement.
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture

le.....

Et de l'affichage

le.....

Le Maire

JN GUIDICI



Fait et délibéré le jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

JNGUIDICI

